



Réf : F16028.01

Direction de l'Environnement (DENV)  
Centre administratif de la province Sud  
(CAPS)  
Artillerie - 6, route des Artifices  
Baie de la Moselle  
BP L1, 98849 Nouméa cedex  
Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06  
denv.contact@province-sud.nc

## FORMULAIRE DE DECLARATION DE MISE EN SERVICE D'INSTALLATIONS CLASSEES

(Article 415-7 du code de l'environnement de la province Sud)

### ATTENTION

Formulaire à déposer ou à envoyer par courrier en deux (2) exemplaires  
à l'attention du président de l'Assemblée de province.

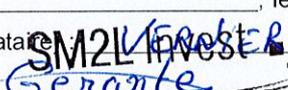
Direction de l'Environnement  
Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)  
Centre administratif de la province Sud  
Pour tout renseignement, contacter le SICIED  
Tél : 20 34 00 Email : [denv.contact@province-sud.nc](mailto:denv.contact@province-sud.nc)

\* **L'EXPLOITANT** (indiquer la dénomination) SARL SM2L INVEST  
déclare avoir mis en service la ou les **INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**  
suivantes : la station de traitement des eaux usées résiduaires  
domestiques de la Résidence ATOLL

\* **NUMERO D'ARRETE D'AUTORISATION, D'AUTORISATION SIMPLIFIEE OU DE RECEPISSE DE DECLARATION DE OU  
DES ACTIVITES CONCERNEES :**  
Délibération n° 10 277 / DENV / SE \* du (jj/mm/aaaa) 30/04/2009  
\* **DATE DE MISE EN SERVICE :** (jj/mm/aaaa) 09/01/2018

### LOCALISATION DE OU DES INSTALLATIONS

\* Commune : MONT DORE  
\* Adresse : 141 Bis Rue des Frangipaniers - Lot n° 603 et n° 604  
\* Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93) : 45459 SE 219730 N

\* Fait à Nouméa, le (jj/mm/aaaa) 12/09/2019  
\* Par (Nom - Prénom du signataire) : SM2L INVEST - RIEU Catherine  
\* Qualité du signataire : Gérante  
\* Signature :   
Rés. DESIGN PATRIMOINE - 37, rue Gabriel Laroque  
Val Plaisance - 98 800 Nouméa  
BP 460 - 98 807 Nouméa Cedex  
+687 24 11 11 / +687 77 74 32 / +687 78 88 09  
[www.facebook.com/sm2linvestnc](http://www.facebook.com/sm2linvestnc)  
[bc.chadli@sm2linvest.nc](mailto:bc.chadli@sm2linvest.nc)  
[www.sm2linvest.nc](http://www.sm2linvest.nc)

Toute déclaration fautive ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F  
d'amende)

\*Champs obligatoires

SARL au capital de 500 000 F  
RCS NOUMEA 000 865 261 - Ridet : 865 261  
BCI 17499 00010 21420802012 36

Nouméa, le 10 JAN. 2017

Direction de  
l'Environnement

Service des installations  
classés et des impacts  
environnementaux et des  
déchets

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -  
Moselle  
BP L1  
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :  
20 34 00

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
denv.contact@province-  
sud.nc

affaire suivie par  
Sandrine DARRAS

N° 11692-2016/1-  
ISP/DENV

## RECEPISSE

### de déclaration d'une installation classée

\*\*\*

Le président de l'assemblée de la province Sud,

Soussigné, **CERTIFIE** avoir reçu à la date du 13 mai 2016, le dossier de déclaration de la SARL SM2L INVEST, relatif à l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence ATOLL, sise lots n°603 et n°604, section mission, commune du Mont-Dore.

Le classement de l'activité de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

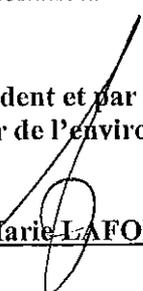
Rubrique	Désignation	Capacité	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2753	Ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	260 équivalent -habitants	50 < nombre d'équivalent-habitants ≤ 500	Déclaration	Délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009

Madame la gérante de la SARL SM2L INVEST est tenue de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 414-5 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration au président de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

Pour le président et par délégation,  
le directeur de l'environnement

  
Jean-Marie LAFOND

Copie : mairie du Mont-Dore

**OISEL NC**  
BP 10 035 -98 805  
Nouméa Cedex

**SM2L Invest**

A l'attention de Catherine RIEU

Nouméa le, 17 Janvier 2018

*Réf dossier : OISEL NC 2015-04-10*

**Objet : Certificat de Mise en Service**

Nous attestons par la présente que le poste de relevage et la station d'épuration de la Résidence ATOLL, sur la commune du Mont Dore, ont été mis en service en date du 9 janvier 2018.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction de OISEL NC

